

CERTIFICATE OF ADVANCED STUDIES (CAS) HES-SO

# CAS en curatelles d'adultes

## Cycle de formation 2021-2023

*En collaboration avec le Groupe latin de  
l'association suisse des curatrices et curateurs  
professionnels (GL-ASCP)*

Haute école de travail social  
et de la santé Lausanne

## Objectifs et buts

---

Le Certificat en curatelles d'adultes a pour but de permettre à des curateurs et curatrices expérimenté·e·s de se perfectionner professionnellement.

Il est orienté sur la connaissance du droit de la protection de l'adulte, le renforcement de la capacité d'intervention dans les situations juridico-administratives complexes et l'acquisition de nouvelles ressources pour faire face aux situations humainement éprouvantes. Ce certificat permet également aux participant·e·s d'actualiser leurs connaissances du réseau professionnel et de travailler sur leur posture de curatrice ou curateur, à partir de situations issues de leur pratique.

La formation repose sur trois modules et un travail de certification.

Les objectifs du premier module, centré sur **Le droit de la protection de l'adulte**, sont les suivants :

- connaître le contexte et l'esprit du droit, et de manière approfondie les différentes mesures contenues dans celui-ci, en les articulant avec les droits fondamentaux des adultes en difficulté ;
- connaître de manière approfondie les règles matérielles et procédurales en matière de représentation et de protection de l'adulte ;
- articuler le droit avec la gestion des mandats, en tenant compte de l'organisation des services officiels et du contexte d'aide contrainte.

Le deuxième module, **Protection sociale et économique, conditions de séjour en Suisse**, donnera aux participant·e·s les moyens de :

- enrichir leurs connaissances au niveau de la gestion des biens, des revenus et des dettes, en tenant compte de la portée et des limites du mandat ;
- mieux connaître les particularités des régimes d'assurances sociales et d'assistance qui concernent les personnes sous mandat de curatelle ;
- connaître les principes de base du droit des étrangers, du droit régissant les rapports juridiques des personnes sous curatelle avec leur pays d'origine et des conventions internationales de sécurité sociale.

Dans le troisième module, **Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau**, les participant·e·s pourront :

- développer une posture réflexive au travers de l'analyse de pratique :
  - mobiliser leur capacité à prendre de la distance, à porter un regard critique et à réorienter son intervention ;
  - pouvoir articuler leur réalité professionnelle avec les apports de la formation ;
  - clarifier leurs propres modèles de référence et en découvrir de nouveaux.
- enrichir leur réflexion autour de la place de la personne concernée en respectant l'éthique d'un travail orienté sur la mobilisation des ressources individuelles, dans un contexte d'aide contrainte par rapport au mandat de curatelle ;
- penser leur place et leur rôle de curateur/curatrice par rapport au périmètre du mandat de curatelle et en mettant en œuvre un cadre d'intervention adapté ;
- affiner leur perception des enjeux relatifs au travail en réseau et à la collaboration avec des partenaires médico-sociaux dans le cadre d'un mandat de curatelle et approfondir des outils en vue d'affiner leur positionnement ;
- développer leur compréhension des concepts de santé mentale et d'addiction et mettre à jour ses compétences pratiques dans l'accompagnement et l'orientation de personnes en situation de grande vulnérabilité.

## Public cible

---

La formation s'adresse aux **curatrices et curateurs professionnel·le·s** expérimenté·e·s en charge de mandats depuis au moins un an.

## Organisation de la formation et intervenant·e·s

---

Le CAS en curatelles d'adultes a été élaboré par la Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL) en collaboration avec le Groupe latin de l'association suisse des curatrices et curateurs professionnels (GL-ASCP).

Il est composé de trois modules de formation et d'un travail de certification.

Les modules se déroulent de manière séquentielle. Ils font l'objet d'un travail de validation. Chacun des modules permet l'acquisition de 3 crédits ECTS.

Le travail de certification (2 crédits ECTS) est focalisé sur l'approfondissement d'une thématique ou d'un projet représentatif des matières étudiées dans le cadre de la formation. Il permet de développer une problématique en lien direct avec sa pratique professionnelle.

Il est placé sous la responsabilité des enseignantes Anne-Françoise Pont Chamot (HETSL), Ann Tharin (HETSL) et Mélanie Peter (HETS de la HES-SO Valais-Wallis).

Les enseignements sont dispensés par des enseignant·e·s de la HES-SO (domaine Travail social) et des universités. Ils font également une large place aux professionnel·le·s des services et institutions du domaine ayant développé des compétences spécifiques aux thèmes abordés. L'accent est mis sur des approches pluridisciplinaires permettant la mise en relation de diverses pratiques, méthodes et techniques.

**Il est possible de participer uniquement au module n°1 consacré au droit de la protection de l'adulte.**

Dans ce premier module, interviendra principalement Philippe Meier, Professeur ordinaire à l'UNIL, spécialiste du droit.

Les participant·e·s reçoivent une attestation.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir 3 crédits ECTS en passant l'examen de validation du premier module.

### Programme modulaire :

#### **Module 1 : Le droit de la protection de l'adulte**

Responsable du module : Anne-Françoise Pont Chamot

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates : 14 et 15 septembre 2021 ; 11 et 12 octobre 2021 ; 9 novembre 2021

Examen de validation : 6 et 7 décembre 2021 et 8 décembre 2021 (matin)

Examen de répétition : 25 janvier 2022

#### **Module 2 : Protection sociale et économique, conditions de séjour en suisse**

Responsable du module : Mélanie Peter

Durée : 5 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) : 8 et 9 février 2022 ; 8 et 9 mars 2022 ; 12 avril 2022

Examen de validation : 7 et 8 juin 2022

## CAS en curatelles d'adultes 2021-2023

### **Module 3 : Travail avec les personnes en situation de grande vulnérabilité et collaboration avec le réseau**

Responsable du module : Ann Tharin

Durée : 6 jours | Crédits : 3 ECTS

Dates (sous réserve de modification) : 13 et 14 juin 2022 ; 29 juin 2022 ; 8 et 9 septembre 2022 ; 21 septembre 2022

Examen de validation : 2, 3, 4 novembre 2022

Examen de répétition : 9 décembre 2022, le matin

#### **Travail de certification**

Responsable : Anne-Françoise Pont Chamot

Crédits : 2 ECTS

Dates de la remise du travail de certification et de sa présentation orale : début 2023 (à déterminer)

### **Lieu et horaire de la formation**

---

Les cours ont lieu dans les locaux de la HETSL, chemin des Abeilles 14, à Lausanne.  
Les cours ont lieu de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

### **Certification**

---

Pour obtenir le CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les participant·e·s doivent satisfaire aux trois conditions cumulatives suivantes :

1. obtenir les crédits correspondant aux trois modules de formation ;
2. obtenir les crédits correspondant au travail de certification ;
3. être présent·e durant au moins 90% de la formation.

### **Titre**

---

Au terme de la formation, les participant·e·s qui ont rempli toutes les exigences obtiennent le « Certificate of Advanced Studies HES-SO en curatelles d'adultes ».

### **Conditions d'admission**

---

Pour accéder au CAS HES-SO en curatelles d'adultes, les candidat·e·s doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre en possession d'un titre d'une haute école ou jugé équivalent ;
- Faire état d'une expérience professionnelle significative dans le domaine de la protection d'adultes.

Sous certaines conditions, les personnes qui ne sont pas en possession des titres requis peuvent déposer leur candidature selon la procédure d'admission sur dossier.

### **Inscription**

---

L'admission se fait sur dossier.

**Le délai d'inscription est fixé au 21 juin 2021.** L'admission se fait sur la base des dossiers de candidatures.

Le nombre de participant·e·s pour le CAS complet est limité à 24 personnes.

Le nombre de participant·e·s pour le module 1 est limité à 30 personnes.

## Conditions financières et désistement

---

### Coût de la formation :

Une finance d'inscription est perçue auprès de chaque participant·e par le site de formation. Elle n'est pas remboursable même en cas de désistement.

Finance d'inscription : CHF 200.- (payable qu'une seule fois, soit module 1, soit CAS entier)

Frais de formation pour le **module 1** : CHF 1'500.-

Pour le module 1, les frais de formation incluent l'ouvrage de Ph. Meier (2016). Droit de la protection de l'adulte. Articles 360-456 CC Schulthess : Genève.

Frais de formation pour l'**ensemble du CAS** : CHF 5'600.- payables 15 jours avant le premier jour de cours.

Les participant·e·s sont personnellement responsables du paiement de leur formation dans les délais indiqués, indépendamment du fait qu'ils·elles reçoivent ou non des subsides.

### Article 5 du règlement de la formation

1. Les désistements ou reports doivent être communiqués par courrier recommandé au secrétariat de l'UFC.
2. La formation doit être intégralement payée au plus tard 15 jours avant le premier jour de cours.
3. En cas de désistement :
  - 3.1. la finance d'inscription de CHF 200.- reste acquise quelle que soit la décision d'admission, car votre dossier est traité.
  - 3.2. les frais de formation restent dus selon les modalités suivantes :
    - 3.2.1. Après confirmation d'admission : 20%
    - 3.2.2. Jusqu'à 30 jours avant le début de la formation : 50%
    - 3.2.3. Moins de 30 jours avant le début de la formation : les frais sont intégralement dus
4. En cas d'exclusion de la formation ou d'échec définitif, les frais de formation dus ne sont pas remboursés.
5. Dans le cas d'un imprévu dont la gravité peut être établie (maladie, contexte personnel et/ou social bouleversé), les conditions ci-dessus pourront être adaptées au cas par cas.

## Inscription et renseignements

---

L'inscription se fait au moyen du formulaire prévu à cet effet joint à cette plaquette. Il est à envoyer à :

Haute école de travail social et de la santé Lausanne (HETSL)  
Carole de Torrenté, secrétariat de l'Unité de formation continue  
Ch. des Abeilles 14  
1010 Lausanne  
Tél. : + 41 21 651 03 19  
E-mail : [carole.detorrente@hetsl.ch](mailto:carole.detorrente@hetsl.ch)  
[www.hetsl.ch/ufc](http://www.hetsl.ch/ufc)

**Délai d'inscription : 21 juin 2021**